



Co-funded by
the European Union



Facilité d'Appui aux Entreprises pour des Chaînes de Valeur Agricoles Résilientes

Directives pour l'appel à candidatures

Fonds compétitif de contrepartie : 3eme Appel | Juillet 2024

Implemented by



Table des matières

Table des matières	2
Liste des abréviations.....	3
Section 1: Introduction	4
Section 2: Aperçu du Fonds compétitif de contrepartie (MGF)	5
Section 3: Contexte	9
Facilité d'Appui aux Entreprises pour des Chaînes de Valeur Agricoles Résilientes	9
Section 4: Directives pour l'appel à candidature du Fonds compétitif de Contreparties	10
Fonds compétitif de contrepartie	10
Objectif du MGF	10
Qui peut postuler au Fonds compétitif de contrepartie ?.....	10
Durée et volume des projet	12
Quelles activités de projet seront soutenues par le Fonds compétitif de contrepartie ?	13
Quels sont les coûts éligibles au remboursement dans le cadre du Fonds compétitif de Contrepartie ?.....	15
MGF indicateurs des projet	15
Section 5: Procédure d'octroi des subventions de contrepartie.....	16
Processus de candidature.....	16
Protection des données.....	19
Glossaire	20
Annexes	24

Liste des abréviations

ABF	Agri-Business Facility for Africa	GES	Gaz à effet de serre
ACA	Alliance pour le Cajou Africain (African Cashew Alliance)	GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
ATVET	Enseignement et formation technique et professionnelle agricoles	GmBS+	Gender makes Business Sense Plus (L'égalité entre les hommes et les femmes est une question de bon sens économique plus)
BMGF	Fondation Bill et Melinda Gates	iCF	l'agriculture contractuelle inclusive
BMZ	Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement	iDPP	Partenariats de développement intégrés avec le secteur privé
CBS	Cooperative Business School	IPM	Lutte intégrée contre les ravageurs
CA	(École d'entrepreneuriat coopératif)	ITC	Centre du commerce international
CC	Agriculture conservatrice	LCU	Unité monétaire locale
CEMAC	Adaptation au changement climatique	LoI	Lettre d'intention
CICC	Conseil International Consultatif du Cajou	MGF	Fonds Compétitif de contrepartie
CNSL	Cashew Nut Shell Liquid (Baume de la coque de noix de cajou)	Protocole d'accord	Protocole d'accord
CN	Note Conceptuelle	MOVE	Chaînes de Valeur Orientées vers le Marché pour l'Emploi et la Croissance dans la Région de la CEDEAO
ComCashew	Competitive Cashew initiative (Initiative compétitive pour le cajou)	MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
EAC	East African Community -Communauté d'Afrique de l'Est	MSP	Partenariat multipartite
CE	Comités d'experts interinstitutionnels / Comité d'évaluation	OEACP	Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	PBS	Processor Business School -École d'entrepreneuriat de transformation
L'UE	Union européenne	RCN	Noix de cajou brute
UE-INTPA	Commission européenne – DG Partenariats internationaux	REC	Communautés économiques régionales
FBS	École d'entrepreneuriat agricole(Famer Business School)	ROM	Examen de la gestion axé sur les résultats
IDE	Investissement direct étranger	SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
GAP	Bonnes pratiques agricoles	SNI	Sustainable Nut Initiative- Initiative pour le développement durable des fruits à coque
		VC	Chaîne de valeur

Section 1:

Introduction

Travaillez-vous dans les chaînes de valeur de l'anacarde, **du cacao**¹, **du maïs ou de l'élevage (bovins, ovins, caprins)** dans un État membre de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) ? Appartenez-vous au secteur privé et intéressez-vous particulièrement à la résilience, à la compétitivité ou aux liens d'affaires directs avec les acheteurs en vue d'assurer la durabilité ?

Avez-vous une idée innovante qui rend les chaînes de valeur susmentionnées durables et rentables, moins fragmentées, plus inclusives, en particulier pour les femmes et les jeunes ? Cela inclut également des innovations concernant les sous-produits dans ces chaînes de valeur.

Dans ce cas, voici donc une occasion unique pour vous de réaliser votre objectif !

Ce document résume les principales étapes à suivre pour postuler au Fonds de compétitif de contrepartie axé sur l'anacarde, le cacao, le maïs ou le bétail (bovins, ovins, caprins), où vous pouvez obtenir un financement pour réaliser vos idées d'une meilleure manière (plus rapide, plus efficace, plus efficace, plus durable) et contribuer à la promotion de vos filières respectives.

Veillez lire ce guide pour plus d'informations. Par ailleurs, nous vous encourageons vivement à suivre de près notre programme de préparation du Fonds compétitif de contrepartie pour les différentes chaînes de valeur et tous les documents connexes que vous trouverez ici:

Pour le cacao, le maïs et le bétail:

<https://www.agribusiness-facility.org/financement.html>

Pour l'anacarde:

<https://www.comcashew.org/matching-grant-fund>

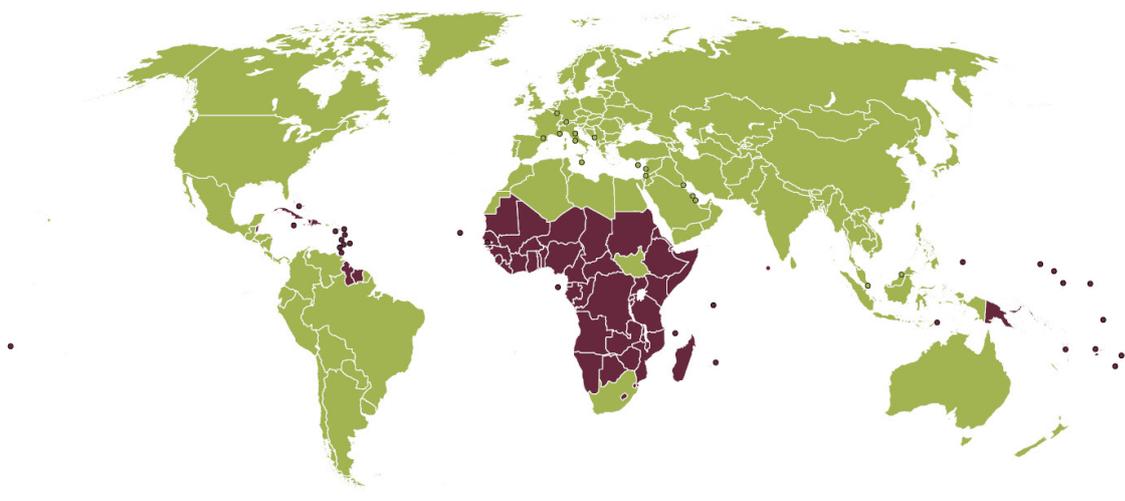


Figure 1: Carte des États membres actuels de l'OEACP

1. Le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Cameroun ne sont pas éligibles au Fonds compétitif de contrepartie pour le secteur du cacao, car ils bénéficient déjà d'un dialogue politique et de modèles de durabilité dans le cadre de l'initiative de l'UE sur le cacao.

Section 2:

Aperçu du Fonds compétitif de contrepartie (MGF)

Cette section offre une vue d'ensemble du Fonds compétitif de contrepartie. Pour plus de détails sur chaque partie, veuillez continuer à lire le document.

Objectif du MGF

L'objectif général du Fonds compétitif de contrepartie est de mobiliser les contributions des partenaires pour la mise en œuvre d'interventions spécifiques en faveur du développement des chaînes de valeur de l'anacarde, du cacao, du maïs et de l'élevage (bovins, ovins et caprins) et de renforcer l'appropriation pour stimuler une croissance durable dans les secteurs respectifs, renforcer le développement du secteur privé et améliorer la productivité et la rentabilité des parties prenantes dans les 79 États membres de l'OEAC pour chaînes de valeur du cajou, du cacao, du maïs, bovins, ovins et caprins.

Qu'entendons-nous par projets innovants de chaînes de valeur agricoles résilientes au climat?

Des approches commerciales, modèles d'entreprise ou des bonnes pratiques adoptées par le secteur privé qui soutiendront la durabilité des chaînes de valeur ciblées et de leurs segments. Les segments comprennent l'approvisionnement en intrants, la production primaire, les échanges commerciaux et la transformation.

La résilience climatique désigne la capacité des acteurs des chaînes de valeur à se préparer, à réagir et à se remettre des impacts du changement climatique de manière à maintenir leur productivité, leur fonctionnalité et leur durabilité tout en minimisant les dommages. Elle comprend des pratiques agroalimentaires intelligentes qui permettent de s'adapter aux effets réels ou prévus du changement climatique (adaptation) et de prévenir, réduire ou supprimer les émissions de gaz à effet de serre (atténuation).

Idéalement, les approches sont inclusives, reproductibles et évolutives afin de maximiser l'impact, l'égalité et la valeur.

Qui peut postuler pour bénéficier des subventions du MGF?

Postulants chef de file (entité privée légalement enregistrée²)

- Entreprises de transformation
- Organisations de producteurs agricoles /organisations paysannes enregistrés et légalisés
- Acheteur/Acheteuse du principal produit final de la chaîne de valeur et/ou de ses sous-produits

NB. Nous encourageons vivement les candidatures en consortium et ne prendrons en considération les candidatures individuelles que dans des cas exceptionnels.

Les partenaires du consortium sont des entités légalement enregistrées, qui peuvent conclure un accord contraignant pour mettre en œuvre le projet proposé. Les partenaires du consortium ne peuvent pas être des prestataires de services pour le projet proposé ou des personnes privées.

Un partenaire de consortium peut être aussi une entreprise de transformation ou une organisation d'agriculteurs.

Au moins un des partenaires du projet doit être un partenaire national ou local (par exemple, une MPME, une organisation de producteurs ou autre).

Critères d'éligibilité

- Le postulant doit être une entité privée légalement enregistrée ayant le mandat de conclure des accords commerciaux et de coopérations contraignantes. Une preuve doit être fournie et soumise avec les documents de demande remplis.
- Le postulant doit poser sa candidature en tant que consortium (voir les exigences ci-dessus). La lettre d'intention (LoI) doit être remplie et signée en utilisant le modèle fourni.
- Les candidatures portent sur l'une des chaînes de valeur énumérées ci-dessus : anacarde, cacao, maïs et bétail.
- Contribution (en espèces et/ou en nature) du consortium au projet d'au moins 60 % pour l'anacarde et d'au moins 50 % pour les autres chaînes de valeur.
- Le montant octroyé par la GIZ est de min. 40 000 EUR à 100 000 EUR. Pour des projets exceptionnels, où la mise en œuvre aura lieu dans plusieurs pays, le montant octroyé par la GIZ peut aller jusqu'à un maximum de 200 000 EUR.
- Les partenaires qui ont déjà reçu une subvention dans le cadre du premier ou du deuxième appel de la GIZ MGF ne sont pas éligibles pour cet appel, ni en tant que postulant chef de file, ni en tant que partenaire de consortium.
- Le postulant chef de file est tenu de fournir la plus grande partie de la contribution totale du consortium.
- Le postulant chef de file doit présenter un ratio de solvabilité (ratio de solvabilité = total des actifs ÷ total des dettes à long terme) d'au moins 0,5 ou 50 %.
- Basé ou opérant dans un État membre de l'OEACP
- Tous les États membres de l'OEACP peuvent postuler au Fonds compétitif de contrepartie. Cependant, lors de cet appel, la priorité sera donnée aux projets provenant de pays n'ayant pas ou ayant reçu peu de projets lors de nos appels précédents. Une liste des pays et du nombre de projets est publiée sur les [sites web](#).

2. Preuve de la forme juridique et de l'enregistrement conformément aux dispositions légales en vigueur dans le pays où l'entité privée est basée. Veuillez joindre des extraits du registre approprié/des documents de formation indiquant l'emplacement du siège social de l'entité privée et l'année de constitution (si elle ne figure pas dans le registre) /le numéro d'identification fiscale ou d'autres formes de documents justificatifs généralement exigés dans le pays. Les organisations à but non lucratif ne sont pas éligibles.

Indicateurs clés de performance (KPI)**KPI au niveau des résultats (au niveau des projets individuels du MGF)**

- Des ressources supplémentaires sont mobilisées par le demandeur principal et les partenaires du consortium 50% des activités promues doivent être menées par des femmes
- 50 % des activités doivent être menées par des jeunes

KPI au niveau des résultats pour l'ensemble des projets du MGF

- 75 % des entités commerciales promues dans l'agriculture, la transformation ou la prestation de services appliquent des pratiques résilientes
- 60 % des projets soutenus qui sont qualifiés "innovants" parviennent à réduire les émissions de CO2 et/ou d'équivalents CO2 ou à stocker les émissions de CO2 et/ou d'équivalents CO2 sur le terrain conformément aux normes internationalement reconnues.

Disposition légale

- Les idées de projet proposées doivent avoir un effet direct sur le développement et présenter un caractère d'utilité publique. Le bénéfice du postulant chef de file et des partenaires du consortium peut être un "sous-produit", mais pas l'objectif principal.
- L'objectif du projet doit être défini et formulé de manière à décrire l'objectif de développement et non le bénéfice commercial pour l'entreprise partenaire.

Activités dans le cadre du MGF

Renforcement des liens d'affaires entre les acteurs de la chaîne de valeur. Renforcement des capacités des acteurs (y compris les producteurs primaires) par le biais de:

- De formations techniques (p. ex. les bonnes pratiques agricoles (BPA/GAP), l'adaptation au changement climatique (CC) et/ou l'atténuation de ses effets, l'agriculture régénérative, l'agroforesterie et le matériel végétal amélioré).
- De formations entrepreneuriales (Ecole d'Entrepreneuriat Agricole [EEA/FBS], avec la possibilité de mettre l'accent sur le changement climatique (FBS Climate), école d'entrepreneuriat coopératif [EEC/CBS], école d'entrepreneuriat de transformation [EET/PBS], Gender Makes Business Sense Plus (GmBSplus), atténuation du changement climatique).
- Autres approches innovantes et inclusives dans la promotion des chaînes de valeur
- Stratégies d'approche conduisant à la réduction et à l'élimination du CO2 et de ses équivalents

Durée et taille du projet

Une période de mise en œuvre de 18 mois maximum peut être prévue pour les projets proposés. Le montant demandé octroyé par la GIZ est de min. 40 000 EUR à 100 000 EUR. Pour des projets exceptionnels, où la mise en œuvre aura lieu dans plusieurs pays, le montant octroyé par la GIZ peut aller jusqu'à un maximum de 200 000 EUR.

Étapes du processus du MGF

1. Appel à candidatures, lancement du 3e appel (toutes les chaînes de valeur : anacarde, cacao, maïs, bovins, caprins, ovins)
2. Du 8 juillet au 18 août, un programme de préparation en anglais et en français est proposé aux candidats potentiels. En outre, un webinaire en espagnol et un webinaire en portugais seront proposés. Toutes les informations sont accessibles au public sur les sites web respectifs <https://www.agribusiness-facility.org/financement.html> et <https://www.comcashew.org/fond-de-contrepartie> pendant cette période.
3. La date limite de soumission de la note conceptuelle et de tous les documents de candidature est fixée au **18 août à 12 heures GMT (midi)**.
4. Évaluation des notes conceptuelles par un comité d'experts interinstitutionnel et international et décision du Conseil d'administration sur l'invitation des candidats présélectionnés à développer une proposition complète.
5. Les candidats présélectionnés reçoivent des informations et des documents supplémentaires pour élaborer leur proposition complète et seront invités à soumettre leur dossier de candidature avant la fin du mois d'octobre. L'évaluation et la décision pour les finalistes du MGF sont basées sur la proposition complète. Le budget est susceptible d'être revu à ce stade.
6. Évaluation de l'éligibilité commerciale et juridique du postulant chef de file et processus de diligence raisonnable
7. Passation de contrats avec les finalistes retenus en fonction du résultat de l'évaluation de l'admissibilité commerciale et juridique avec succès.
8. Mise en œuvre, soutien, cycle de suivi et d'évaluation et établissement rapports
9. Audit et clôture
 - ▶ [Appuyez ici pour voir le programme détaillés.](#)

Section 3:

Contexte

Facilité d'Appui aux Entreprises pour des Chaînes de Valeur Agricoles Résilientes

La Facilité d'Appui aux Entreprises pour des Chaînes de Valeur Agricoles Résilientes est une action conjointe visant à soutenir le développement des chaînes de valeur agricoles des Etats membres de l'Organisation des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), cofinancé par l'Union européenne (UE) dans le cadre de l'accord de Samoa avec l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) et par le ministère fédéral du développement et de la coopération économique (BMZ), et mis en œuvre par la GIZ

Le projet est basé sur une longue expérience de travail avec la promotion de l'agro-industrie durable et le développement de la chaîne de valeur (CV). En se concentrant sur les chaînes de valeur de l'anacarde, du cacao, du maïs et du bétail, le projet vise à contribuer à la résilience économique et climatique des chaînes de valeur mentionnées, ainsi qu'à la sécurité alimentaire, à l'augmentation des revenus et à l'emploi dans les 79 États membres de l'OEACP dans le cadre de l'accord de Samoa.

L'initiative vise à développer et à renforcer les capacités des acteurs des chaînes de valeur agricoles des pays ACP à attirer des financements et des investissements, en particulier vers des pratiques et des chaînes de valeur à faibles émissions et résilientes au climat, grâce aux résultats suivants:

1. Les approches et les outils de formation de l'agrobusiness qui ont fait leurs preuves sont mis à l'échelle par le biais de l'apprentissage en ligne à son propre rythme et de l'apprentissage mixte (en ligne et en face-à-face) pour un développement rentable des capacités à grande échelle.
2. Création d'un fonds compétitif de contrepartie pour maximiser la portée dans les pays et les chaînes de valeur, favoriser l'excellence et l'appropriation et mobiliser des ressources supplémentaires pour la mise en œuvre.

Le MGF compétitif traduira les orientations stratégiques et thématiques du volet en 85 projets de consortiums significatifs et rentables impliquant des acteurs privés et publics le long des chaînes de valeur.

3. L'expérience et les résultats obtenus dans le cadre des résultats 1 et 2 sont valorisés auprès des partenaires à des fins d'apprentissage, de coopération Sud-Sud, d'extension et d'institutionnalisation des approches de la Facilité d'Appui aux Entreprises.

Agri-Business
Facility
for Africa



La Facilité d'appui aux entreprises pour des chaînes de valeur agricole résilientes couvre la période allant du 1st mars 2023 au 28th février 2027. Elle est mis en œuvre par deux projets de la Coopération allemande au développement (GIZ), à savoir MOVE-ComCashew, qui travaille sur les chaînes de valeur du cajou, et l'Agri-Business Facility (ABF), qui travaille sur le cacao, le maïs et le bétail (ovins, caprins, bovins).

Section 4:

Directives pour l'appel à candidature du Fonds compétitif de Contreparties

Fonds compétitif de contrepartie

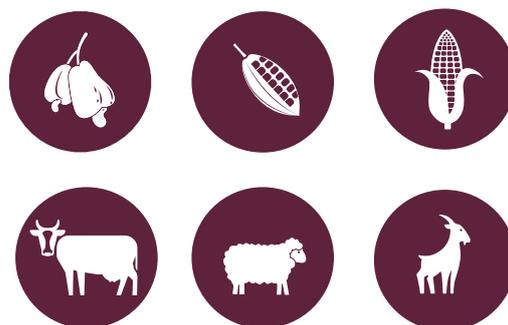
Le Fonds compétitif de contrepartie est l'un des outils de financement de la GIZ qui sera utilisé dans la mise en œuvre de la Facilité d'Appui aux Entreprises pour les Chaînes de Valeur Agricoles Résilientes Résultat 2 du projet. Il est utilisé comme un instrument pour mobiliser les contributions des acteurs du secteur privé tels que les transformateurs, les Organisations de Producteurs Agricoles (OP), les acheteurs de cajou, de cacao, de maïs, de bétail et de ses sous-produits dans les États membres de l'OEACP ciblés.

Dans le cadre du Fonds compétitif de Contrepartie, les partenaires du secteur privé éligibles peuvent demander des subventions en soumettant des propositions de projet pour travailler conjointement sur des défis sélectionnés des chaînes de valeur du cajou, du cacao, du maïs et du bétail. Les subventions seront ensuite évaluées et attribuées sur la base d'un ensemble de critères d'éligibilité, y compris une exigence de partage des coûts de la part du bénéficiaire de la subvention.

Le fonds devrait permettre d'accroître la productivité, la résilience climatique, l'inclusion (femmes et jeunes), les liens avec la chaîne d'approvisionnement et la rentabilité des chaînes de valeur du cajou, du cacao, du maïs et de bétail (bovins, ovins et caprins).

Objectif du MGF

L'objectif global du Fonds compétitif de contrepartie est de mobiliser les contributions des partenaires pour la mise en œuvre d'interventions spécifiques visant à développer les chaînes de valeur du cajou, du cacao, du maïs et du bétail (bovins, ovins et caprins) et à renforcer l'appropriation pour stimuler une croissance durable dans les secteurs respectifs, renforcer le développement du secteur privé et améliorer la productivité et la rentabilité des parties prenantes des CV dans les 79 États membres de l'OEACP.



Qui peut postuler au Fonds compétitif de contrepartie?

Les partenariats multipartites (MSP), qui se composent d'un candidat chef de file (entité privée) et de ses partenaires de consortium, peuvent postuler pour le MGF. L'idée générale du MGF est de créer un bien public qui soutient le réseau existant dans lequel le candidat opère. Cet objectif peut être atteint grâce à des connaissances et à des technologies innovantes basées sur des règles de libre accès ou grâce au renforcement des capacités des acteurs sur des approches agro-business éprouvées tout au long de la chaîne de valeur.

Noter:

- Tous les États membres de l'OEACP sont éligibles au Fonds compétitif de contrepartie pour les chaînes de valeur suivantes : cajou, cacao, maïs et bétail (bovins, ovins et caprins). Cependant, lors de cet appel, la priorité sera donnée aux projets provenant de pays n'ayant pas ou ayant reçu peu de projets lors de nos appels précédents. Une liste des pays et du nombre de projets est publiée sur les [sites web](#) respectifs.
- Les propositions sur le cacao provenant du Ghana, de la Côte d'Ivoire et du Cameroun ne sont pas éligibles pour cet appel car ces pays sont déjà soutenus par l'initiative de l'UE pour un cacao durable.

Postulants chef de file éligibles (dans le cadre d'un consortium):

Il s'agit d'entités du secteur privé légalement enregistrées, telles que

- Entreprises de transformation
- Organisations de producteurs agricoles / organisations paysannes enregistrés et légalisés
- Acheteurs/Acheteuses du principal produit final de la chaîne de valeur et/ou de ses sous-produits

Veuillez noter que les **postulants chef de file doivent provenir du secteur privé**, qu'il s'agisse d'organisations de producteurs agricoles, de transformateurs ou d'acheteurs. La **preuve de la forme juridique et de l'enregistrement conformément** aux dispositions légales en vigueur dans le pays où l'entité privée est basée **doit être fournie**.

Les partenaires du consortium (qui ne sont pas des postulants chef de file):

Les partenaires du consortium sont des entités légalement enregistrées qui concluent un accord pour mettre en œuvre le projet proposé. Les partenaires du consortium ne peuvent pas être des prestataires de services pour le projet proposé ou des personnes privées.

Vous trouverez ci-dessous des exemples d'entreprises du secteur privé et d'institutions du secteur public qui peuvent être partenaires d'un consortium:

- Entreprise de transformation / Organisations de producteurs agricoles
- Acheteurs/Acheteuses du principal produit fini de la chaîne de valeur et/ou de ses sous-produits
- Sociétés de négoce et d'achat.
- Services de développement des entreprises
- Établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels agricoles (ATVET)

- Organisations nationales de vulgarisation (publiques et privées)
- Acteurs de la société civile
- Fondation du secteur privé

En ce qui concerne les exigences relatives à un consortium, tous les partenaires doivent être légalement reconnus et habilités à conclure des accords commerciaux. Il est essentiel que chaque consortium comprenne au moins un partenaire national ou local (par exemple, une MPME, une organisation de producteurs ou autre).

Les partenaires qui ont déjà reçu une subvention dans le cadre du premier ou du deuxième appel de la GIZ MGF ne sont pas éligibles pour cet appel, ni en tant que postulant chef de file, ni en tant que partenaire de consortium.

Pour la phase de candidature initiale, la note conceptuelle (voir annexe 1) rempli et signé, la lettre d'intention (LoI) remplie et signée (voir annexe 2), le modèle de budget et de contributions rempli et signé (annexe 3) et la preuve de l'enregistrement légal du postulant chef de file doivent être soumis. Un protocole d'accord signé qui clarifie les rôles, les structures de gouvernance au sein du consortium, les responsabilités et les contributions de chaque partenaire sera également requis pour la finalisation du contrat de subvention de contrepartie.

Les liens commerciaux préexistants entre les partenaires du consortium avant l'appel à propositions du MGF doivent être indiqués dans la proposition, car ils peuvent être bénéfiques pour la candidature.

Tous les partenaires du consortium du MGF doivent apporter une contribution spécifique au projet, qui peut être fournie en espèces et/ou en nature. Le postulant chef de file est censé apporter la contribution la plus importante. Les postulants peuvent également souhaiter faire appel à des prestataires de services externes dans le cadre du projet proposé.

Partenaire du consortium ou prestataire de services

Qu'est-ce qu'un partenaire de consortium?

Les partenaires d'un consortium sont des partenaires contractuels d'un projet du Fonds de contrepartie qui ont conclu un accord officiel et ont l'intention de présenter un projet commun. Ils apportent une contribution spécifique au projet, que ce soit en espèces ou en nature.

Exemple : Une entreprise de transformation ou une organisation de producteurs.

Qu'est-ce qu'un prestataire de services?

Un prestataire de services fournit un service spécifique contre paiement. Les prestataires de services ne font pas partie du consortium officiel et ne sont pas censés apporter une contribution en espèces ou en nature au projet. Les prestataires de services sont sélectionnés par le biais d'une procédure d'appel d'offres conformément aux lignes directrices en matière de passation de marchés.

Exemple : un formateur (maître) facilitant une approche de formation proposée ou une société de conseil hébergeant une plateforme numérique en tant que prestataire de services.

Note : Les consortiums dirigés par des femmes et des jeunes sont encouragés à postuler

Durée et volume des projet

Chaque projet du Fonds compétitif de contrepartie aura une durée maximale de 18 mois dans le cadre de cet appel. Vous trouverez ci-dessous des informations détaillées sur les différentes étapes.

La contribution financière de l'UE INTPA, de l'OEACP et du BMZ (également appelée contribution octroyé par la GIZ / GIZ-part) pour chaque projet du MGF sera d'un maximum de 100 000 euros pour tous les projets standards. Pour les projets exceptionnels, dont la mise en œuvre dépasse un seul pays, le montant demandé à travers de de la GIZ peut atteindre un maximum de 200 000 euros. Pour tous les projets MGF, la contribution de la GIZ sera au maximum de 40 % (pour l'anacarde) et de 50 % du budget total (pour les autres chaînes de valeur telles que le cacao, le maïs, les bovins, caprins, ovins). Le montant minimum demandé à travers la GIZ doit être de 40 000 EUR.

A titre d'illustration, le tableau ci-dessous présente quelques tailles de projets et les contributions financières attendues de la GIZ et du/des partenaire(s).



Tableau 1: Exemple de valeurs contractuelles et de contribution

	Valeur du projet (€)	Contribution du consortium (postulant chef de file et partenaires)	Contribution à travers la GIZ (max%)	Contribution de la GIZ (€)
Possible pour le maïs, le cacao, le bétail	200,000	100,000	50%	100,000
Possible pour l'anacarde	200,000	120,000	40%	80,000
Cas exceptionnel l'anacarde (le projet est mis en œuvre dans plusieurs pays)	500,000	300,000	40% pour l'anacarde 50 % pour les autres sociétés de capital-risque	200,000
Cas exceptionnel maïs, cacao, bétail	400,000	200,000	50 % pour les autres sociétés de capital-risque	200,000

Les contributions via la GIZ s'élèvent au minimum à 40 000 EUR. La contribution via la GIZ ne peut excéder 100 000 EUR pour les concepts présentés dans les chaînes de valeur du maïs, du cacao et du bétail.

Pour les projets exceptionnels, dont la mise en œuvre dépasse le cadre d'un seul pays, le montant de la GIZ peut s'élever à 200 000 EUR au maximum.

Ainsi, les partenaires du MGF devront contribuer à hauteur d'au moins 60 % (pour de l'anacarde) et 50 % (pour les autres chaînes de valeur telles que le maïs, le cacao, le bétail) du coût total du projet. Les partenaires du consortium sont tenus d'apporter une contribution spécifique en nature ou en espèces. Les contributions en nature, telles que le temps de travail du personnel, seront incluses dans le calcul de la contribution du partenaire au coût total du projet.

Quelles activités de projet seront soutenues par le Fonds compétitif de contrepartie?

Disposition légale:

- Les idées de projet proposées doivent avoir un effet direct sur le développement et présenter un caractère d'utilité publique. Le bénéfice du candidat chef de file et des partenaires du consortium peut être un "sous-produit", mais pas l'objectif principal.
- Les candidats doivent définir et formuler l'objectif du projet de manière à ce qu'il décrive l'objectif de développement et non l'avantage commercial pour les partenaires privés.

Les interventions proposées dans le cadre du projet peuvent viser les objectifs suivants:

- **Renforcer les capacités et les compétences des acteurs des chaînes de valeur agricoles mentionnées, notamment les producteurs, les transformateurs, les acheteurs et les MPME, afin d'attirer les financements et les investissements.**
- Renforcer la compétitivité, la mise à niveau et la viabilité des acteurs de la chaîne de valeur agricole en termes de valeur ajoutée, de contenu technologique et de conformité aux normes internationales.

- Renforcer l'intégration des producteurs, des transformateurs, des intermédiaires et des MPME dans les chaînes de valeur nationales, régionales et mondiales.
- Améliorer la compétitivité des échanges et des exportations de la chaîne de valeur agricole.
- Mise en place d'un environnement favorable à l'accès au financement des acteurs agricoles par le biais du financement de la chaîne de valeur.
- Promotion de chaînes de valeur agricoles sensibles à la nutrition.
- Encourager les pratiques agricoles durables et améliorer la résistance face aux changements environnementaux climatiques.

Les activités de renforcement des capacités doivent inclure une sélection des thématiques et domaines de formation mentionnés ci-dessous. Des informations sur les approches peuvent être trouvées dans notre programme de préparation que vous pouvez consulter ici:

<https://www.agribusiness-facility.org/financement.html>

<https://www.comcashew.org/fond-de-contrepartie>.

Veuillez noter que le programme de préparation ne contient que des informations générales et que, par conséquent, l'adaptation exacte du matériel de formation () doit être spécifique à votre contexte (c'est-à-dire la chaîne de valeur, le pays, les ressources, le groupe cible, etc.

1. Formation technique pour les producteurs primaires:

Cette formation peut porter sur les thématiques suivantes : les bonnes pratiques agricoles (BPA/GAP), l'adaptation au changement climatique (CC), l'agriculture de conservation (AC/CA), l'agroforesterie, l'amélioration du matériel végétal, etc.

2. Formation à l'entrepreneuriat pour les producteurs primaires:

Les thèmes abordés peuvent être les suivants : École d'Entrepreneuriat Agricole (EEA/FBS, avec une orientation possible sur un le changement climatique), école d'entrepreneuriat coopératif (CBS), école d'entrepreneuriat de transformation (PBS) (EET/CBS), école d'entrepreneuriat de transformation (EET/PBS), Gender makes Business Sense Plus (GmBS^{plus} Le genre a du sens en affaires), l'atténuation du changement climatique ou l'adaptation au changement climatique et d'autres thèmes liés à l'esprit d'entreprise.

Ces produits de connaissance mentionnés correspondent aux objectifs du MGF et apportent de nombreux avantages en termes de mise à l'échelle et l'amélioration efficace des compétences.

En outre, les projets proposés peuvent inclure d'autres approches innovantes et inclusives de promotion de la chaîne de valeur, en combinaison aux approches de formation technique et entrepreneuriale indiquées.



Quels sont les coûts éligibles au remboursement dans le cadre du Fonds compétitif de Contrepartie?

Seuls les coûts directs réels (sans majoration) immédiatement encourus par le projet peuvent faire l'objet d'un remboursement, dans la limite de la contribution de la GIZ convenue dans le contrat. Les coûts qui excédant le pourcentage des coûts totaux ou la limite supérieure fixée par le contrat ne seront pas remboursés. Les coûts encourus en dehors de la durée du contrat du Fonds compétitif de contrepartie ne seront pas non plus remboursés. Les frais généraux et autres montants forfaitaires, les coûts imputés, les amortissements et la dépréciation, les dotations aux provisions et les majorations de bénéfices ou autres majorations de coûts ne sont pas éligibles au remboursement. Pour connaître les coûts éligibles au remboursement dans le cadre du Fonds compétitif de contrepartie, veuillez consulter [annexe 3](#) du site.

Un budget détaillé doit être remis avec la proposition de projet complète afin d'établir le contrat. Vous trouverez le modèle de demande dans le programme de préparation aux adresses suivantes:

<https://www.agribusiness-facility.org/financement.html>

or <https://www.comcashew.org/fond-de-contrepartie>



MGF indicateurs des projets

Les indicateurs clés de performance qui alimentent les objectifs de la Facilité d'appui aux entreprises pour des chaînes de valeur agricoles résilientes seront utilisés pour mesurer le succès ou l'échec des projets financés à travers du Fonds Compétitif de contrepartie. Les indicateurs seront suivis de manière différenciée selon le genre, et une forte intégration des femmes et des jeunes (au moins 50 % respectivement -) est un objectif essentiel du projet. Noter bien que tous les indicateurs ne sont pas obligatoires pour votre projet, mais le choix des indicateurs dépendra des objectifs de votre projet.

Les indicateurs qui pourraient être pertinents pour la proposition de projet sont liés à l'augmentation des revenus des producteurs, des transformateurs et de leurs organisations, à l'amélioration de l'accès aux produits financiers et aux ressources de production et de transformation, à l'amélioration des connaissances et des compétences en matière d'entrepreneuriat, aux techniques de production et de transformation résistantes au climat, ainsi qu'à la mise en œuvre de stratégies susceptibles de réduire l'équivalent en CO2 ou de le retirer/le stocker. Il est essentiel d'accroître les liens et les opportunités d'affaires pour les jeunes et les femmes. En outre, la création d'emplois dans la production primaire, la transformation et les services connexes tout au long de la chaîne de valeur, l'amélioration de la sécurité alimentaire et l'introduction d'innovations (techniques, numériques, services aux entreprises) pour la résilience climatique dans les chaînes de valeur peuvent être considérées comme des objectifs potentiels pour le projet proposé.

Il est également important de noter que l'inclusion et l'autonomisation des femmes et des jeunes dans les chaînes de valeur font partie des objectifs clés du Fonds compétitif de contrepartie. Les postulants doivent indiquer dans leurs propositions si des femmes et des jeunes sont représentés dans la gestion de l'organisation ou s'ils font partie des propriétaires, car cela sera considéré favorablement au cours du processus de sélection. Les postulants doivent expliquer clairement comment ils prévoient de garantir qu'au moins 50 % du groupe cible du projet (par exemple, les participants à la formation, la direction de l'entreprise ou de l'unité commerciale) sont des **femmes et des jeunes (âgés de 18 à 35 ans)**.

Des exemples d'idées de projets réussis peuvent être trouvés sur nos sites web. Veuillez suivre le lien suivant:

<https://www.agribusiness-facility.org/financement.html>

or <https://www.comcashew.org/fond-de-contrepartie>

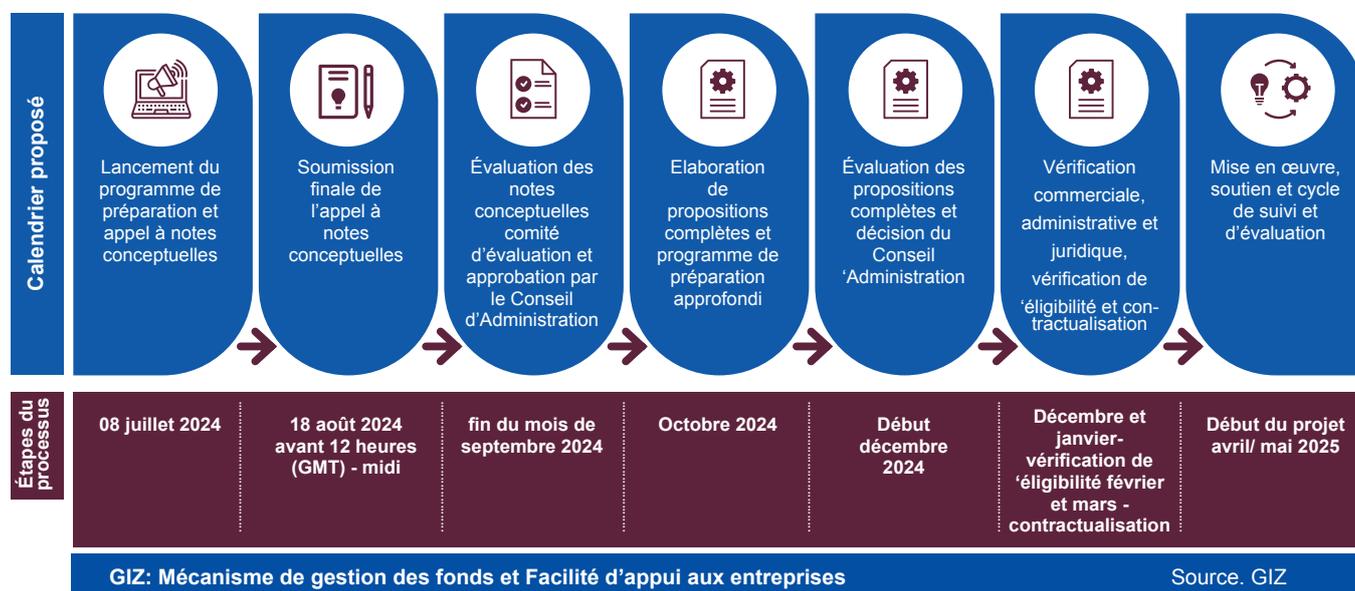


Section 5:

Procédure d'octroi du Fonds compétitif de contrepartie

Processus de candidature

1. Chronologie de l'appel en cours:



La procédure du Fonds compétitif de contrepartie débutera par un appel public à soumission de notes conceptuelles. L'appel durera 6 semaines. Une fois que la GIZ aura reçu toutes les notes conceptuelles complètes, elles seront examinées et évaluées par un comité d'experts indépendants. Les postulants présélectionnés seront ensuite invités à élaborer une proposition technique complète et un budget.

Au cours de cette étape, l'équipe de la GIZ travaillera en étroite collaboration avec les postulants présélectionnés afin de les assister sur demande à affiner le concept et de s'assurer que la proposition finale répond aux exigences contractuelles et aux critères techniques du MGF. En outre, une évaluation de l'éligibilité commerciale, juridique et administrative du postulant chef de file sera effectuée pour tous les projets sélectionnés avant la signature du contrat.

L'appel actuel pour le Fonds compétitif de contrepartie est géré par l'équipe de la GIZ. Il y aura un Comité d'évaluation du MGF composé de personnes sélectionnées sur la base de profils spécifiques (validés par les donateurs) provenant d'institutions partenaires dans les pays respectifs. Ils évalueront les notes conceptuelles ainsi que les propositions complètes sur la base de critères de notation objectifs pré-validés. La décision finale sur les projets à financer sera prise par le conseil d'administration du fonds de contrepartie, composé de représentants de l'OEACP, de l'UE-INTPA, du BMZ et de la GIZ (en tant que secrétaire), ainsi que du président désigné par le comité d'évaluation.

Programme de préparation: Tous les documents, y compris le présent document et d'autres lignes directrices détaillées concernant la demande de subvention de contrepartie et l'ensemble du processus, seront disponibles sur les sites web de l'ABF, de MOVE-ComCashew et des partenaires au moment du lancement de l'appel. Des informations générales sur les approches de formation seront également mises à la disposition des candidats potentiels au Fonds compétitif de contrepartie dans le cadre de ce programme. En outre, des webinaires sur le processus de candidature seront organisés et vous pouvez vous inscrire ici: <https://www.agribusiness-facility.org/financement.html> <https://www.comcashew.org/fond-de-contrepartie>

Lancement officiel de l'appel	8 juillet 2024 (EN et FR)
Processus de candidature	9 juillet 2024 (EN et FR)
Développement des capacités humaines - l'apprentissage en ligne et formations	10 juillet 2024
Webinaire en portugais sur le processus, le budget et des sujets techniques le	11 juillet 2024 (PT)
Webinaire en espagnol sur le processus, le budget et les sujets techniques le	11 juillet 2024 (PT)
Budget et financement de projet	12 juillet 2024 (EN & FR)
Genre	16 juillet 2024 (EN & FR)
Climat	18 juillet 2024 (EN & FR)

Pour les horaires exacts, veuillez vous référer aux sites web <https://www.agribusiness-facility.org/financement.html> <https://www.comcashew.org/fond-de-contrepartie> **où vous trouverez également les liens vers les webinaires respectifs.**

Les candidats potentiels auront la possibilité de poser toutes leurs questions en contactant la GIZ à travers cashew@giz.de pour les questions relatives aux chaînes de valeur de l'anacarde et à travers abf-fund@giz.de pour les questions relatives aux chaînes de valeur du cacao, du maïs et de l'élevage pendant la durée de l'appel. Les questions et les réponses correspondantes seront publiées sur les sites web.

L'appel à la soumission de notes conceptuelles sera officiellement annoncé et diffusé par plusieurs canaux afin d'en maximiser sa portée. Il sera publié en ligne, en mettant à profit les ressources accessibles du programme de préparation, y compris les modèles standardisés et les lignes directrices fournies. Les partenaires potentiels associés en consortiums pourront soumettre des notes conceptuelles qui doivent toutefois s'aligner sur les critères de qualité et d'éligibilité convenus en fonction des chaînes de valeur agricoles ciblées. Les langues principales du processus de candidature seront l'anglais et le français, mais les notes conceptuelles peuvent également être soumises en espagnol et en portugais.

La note conceptuelle fournira des informations sur les intérêts des partenaires potentiels, avec des détails sur le partenaire ou le consortium du Fonds de contrepartie et les interventions proposées. Les postulants éligibles devront soumettre par e-mail les documents de candidature au plus tard le **18 août 2024 12h GMT (midi)**, afin d'être pris en compte pour l'examen de leur dossier par le Comité d'évaluation.

Les documents suivants doivent être remplis et soumis par le postulant chef de file:

AAnnexe 1. Formulaire de note conceptuelle rempli et signé

Annexe 2. Formulaire de la lettre d'intention remplie et signée par tous les partenaires du consortium.

Preuve de l'enregistrement légal (veuillez joindre la preuve de la forme juridique et de l'enregistrement conformément aux dispositions légales en vigueur dans le pays où l'entité privée est basée

2. Évaluation des notes succinctes des notes conceptuelles:

Les notes conceptuelles reçues qui répondent aux critères d'éligibilité et remplissent les formalités de candidature décrites ci-dessus seront évaluées par un comité d'évaluation désigné pour chaque chaîne de valeur.

Les membres du comité d'évaluation proviennent d'entités privées, d'organisations de coopération au développement et d'institutions gouvernementales et non gouvernementales, apportant des perspectives et des compétences diverses pour soutenir un processus de sélection équitable, impartial et transparent. Des sous-groupes seront constitués pour la lecture et la notation des notes conceptuelles. Si nécessaire, une traduction simultanée sera assurée lors de l'atelier en personne pour la présélection des notes conceptuelles et lors des sessions en ligne pour la délibération sur les propositions complètes.

L'équilibre entre les sexes et la couverture géographique guideront le choix des membres de ce comité d'évaluation issus de diverses régions d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et possédant une expérience professionnelle en matière d'approches techniques et managériales, de l'agrobusiness et d'entrepreneuriat, de développement agricole, d'organisation du secteur privé et/ou de développement institutionnel. Ces personnes seront contactées et présélectionnées pour participer au processus d'évaluation.

Les systèmes de notation et les protocoles d'évaluation sont préparés par ABF et MOVE-ComCashew et validés par l'UE et l'OEACP. Seules les notes conceptuelles ayant obtenu un score élevé seront sélectionnées et participeront à la deuxième phase du programme de préparation en vue de l'élaboration d'une proposition complète. Le comité d'évaluation examinera toutes les

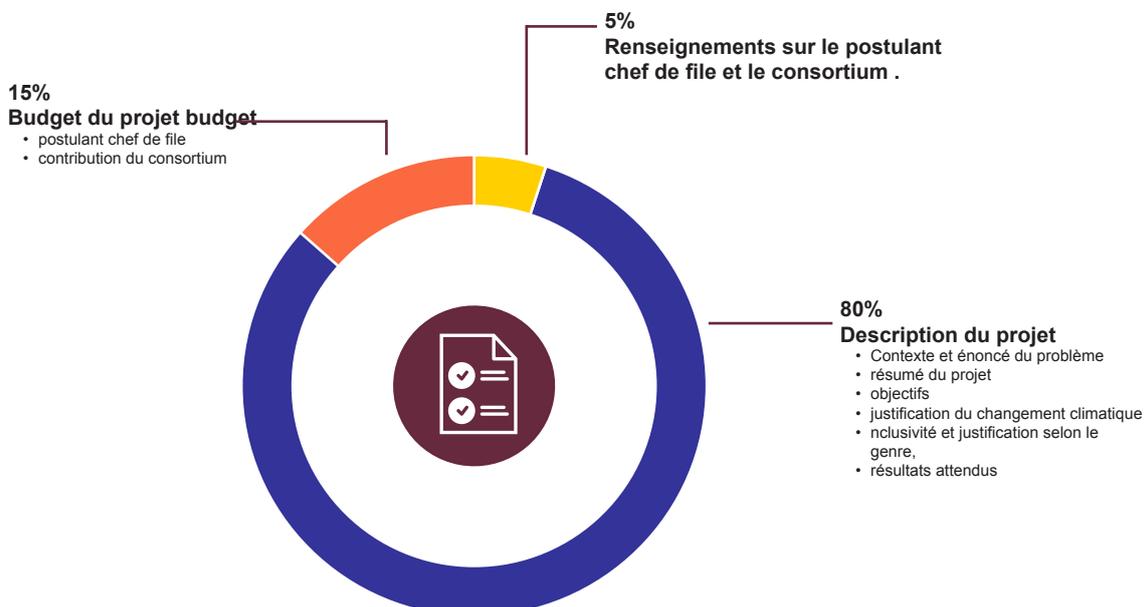
notes conceptuelles soumises et attribuera une note globale en fonction de critères techniques. Par exemple, il évaluera dans quelle mesure chaque projet proposé relève les principaux défis de la chaîne de valeur agricole ciblée. **Pour maximiser les chances de votre projet d'être présélectionné, veuillez lire attentivement ces lignes directrices et fournir les informations détaillées requises dans le formulaire de note conceptuelle.**

Comment votre note conceptuelle sera-t-elle évaluée?

Les notes conceptuelles seront évaluées par le comité d'évaluation sur la base des critères suivants:

Le processus de sélection pour le Fonds compétitif contrepartie assurera un équilibre entre l'excellence technique et la diversité géographique. L'évaluation se fera en deux étapes : un classement technique général (voir le tableau des critères ci-dessus) et un classement par pays. La priorité sera accordée aux projets de pays sous-représentés dans notre portefeuille de projets. Le conseil d'administration approuve la sélection des notes conceptuelles avant qu'elles ne soient présélectionnées en vue de l'élaboration d'une proposition complète.

3. **Élaboration d'une proposition complète:** Les postulants présélectionnés seront contactés et invités à soumettre une proposition technique complète et un budget en utilisant le formulaire approprié. À ce stade, vous devrez fournir plus d'informations et de données supplémentaires pour les mêmes critères d'éligibilité et développer des stratégies détaillées et opérationnelles. La deuxième phase du programme de préparation sera également ouverte aux candidats



présélectionnés. Vous y trouverez d'autres outils et informations sur la conception de la proposition, des modules de construction pour les exigences de la stratégie, la planification et les informations sur les indicateurs à atteindre, des outils de budgétisation, etc. Pour le budget, les contributions détaillées des partenaires (en espèces et en nature) et la contribution de la GIZ recherchée doivent être préparées à ce stade. **Veillez noter qu'un audit périodique sera obligatoire pour ce contrat et qu'il doit être prévu dans le budget du projet. L'[annexe 3](#) fournit plus de détails sur les coûts éligibles.** Toutes les informations demandées, y compris les annexes le cas échéant, doivent être fournies pour être éligibles.

Au cours de cette étape, les candidats seront invités à répondre à un bref questionnaire et à soumettre certains documents pertinents en vue des contrôles d'éligibilité commerciale et juridique qui seront effectués ultérieurement si votre proposition complète est approuvée ou sélectionnée. Dans certains cas, les postulants chef de file devront également se soumettre à une analyse des risques de réputation.

4. **Évaluation des propositions complètes:**

Le comité d'experts évaluera et notera les propositions complètes, organisera des interviews avec les postulants en fonction des critères d'éligibilité et préparera une synthèse des notes pour approbation finale par le conseil d'administration du Fonds compétitif de contrepartie. La décision finale relative aux soumissions sera prise en temps utile après la soumission des propositions techniques et des budgets complets. Elle sera communiquée par écrit à tous les candidats. Les projets sélectionnés feront l'objet d'un contrôle d'éligibilité commerciale et juridique dans leurs pays respectifs, en personne ou à distance.

Lors de l'évaluation finale, l'objectif est d'obtenir un portefeuille équilibré. Le nombre de projets sélectionnés sera finalement déterminé par le budget dont dispose la GIZ, qui est active dans 79 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (voir la liste ci-dessus au point 3). La priorité sera donnée aux projets provenant de pays sous-représentés dans notre portefeuille de projets..

5. **Contractualisation et mise en œuvre:** UAprès l'achèvement et la réussite d'un processus de diligence raisonnable, y compris la vérification de l'éligibilité commerciale, juridique et administrative, un format de contrat approprié sera préparé entre la GIZ et le postulant chef de file représentant le consortium (très probablement un accord de mise en œuvre). L'équipe financière et administrative de la GIZ sera également en contact avec vous pour vous expliquer la nature du contrat et répondre à vos questions, en plus des webinaires et des informations prévues dans le cadre du programme de préparation.

Le postulant chef de file sera légalement responsable de la mise en œuvre du projet et consultera régulièrement l'équipe de projet de la GIZ, qui sera disponible en permanence pour fournir une assistance. Le financement convenu sera ensuite débloqué au profit du postulant chef de file pour mettre en œuvre les activités approuvées conformément au calendrier de déboursement convenu.

En ce qui concerne les exigences en matière de rapports, le candidat chef de file devra fournir des rapports techniques et financiers réguliers (deux fois par an) qui seront axés sur les interventions clés liées aux contraintes auxquelles l'investissement du Fonds compétitif de contrepartie répond, en utilisant le formulaire de rapport du MGF. Un audit externe devra être réalisé pour tous les projets menés par le secteur privé. Des exigences personnalisées liées aux conditions spécifiques et à la mise en place des partenaires/consortiums peuvent être envisagées et convenues au cours de la phase de passation du contrat.

À la fin de la période de projet convenue, une fois que les rapports techniques et financiers finaux auront été reçus du postulant chef de file et que le rapport d'audit externe final aura été soumis, GIZ clôturera officiellement le projet.

Protection des données

Pour les postulants au Fonds compétitif de contrepartie, veuillez noter que les informations ne seront utilisées qu'en interne pour le processus de sélection des partenaires et l'évaluation des notes conceptuelles et des propositions complètes. Les documents ne seront pas partagés sans l'accord préalable des candidats. N'hésitez pas à contacter l'équipe de la GIZ pour de plus amples informations.

Glossaire

Veillez vous référer à ce glossaire pour les définitions de la terminologie clé:

Terminologie clé	Définition
Adaptation (liée au changement climatique)	L'adaptation au changement climatique dans l'agriculture fait référence aux mesures et stratégies proactives mises en œuvre pour réduire la vulnérabilité des systèmes agricoles et des communautés aux impacts du changement climatique. Etant donné que le changement climatique entraîne des modifications des régimes de température, des variations de la pluviosité, une augmentation de la fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes et d'autres défis liés au climat, l'adaptation devient cruciale pour maintenir la productivité agricole, garantir la sécurité alimentaire et renforcer la résilience.
Bancable	Les projets bancaables sont acceptables pour ou par une banque. Cela signifie que le service financier demandé est offert par l'institution financière et que, dans ce cas, une demande de service financier peut être soumise et évaluée (c'est-à-dire la diligence requise), et que la demande et les clients sont jugés acceptables pour la banque. Les projets bancaables génèrent des bénéfices. Pour s'en assurer, trois étapes d'analyse de ces projets sont indispensables : a. la viabilité technique ; b. la viabilité économique (c'est-à-dire sans coût de financement) à court, moyen et long terme ; c. la viabilité financière pour le client et la banque sollicitée pour la prestation de services. Cela implique la composition (et les origines) du capital d'investissement, les ressources mobilisées, la gestion des liquidités (capital propre et prêts), le plan de remboursement, les intérêts et les frais à payer, la rentabilité après financement, les garanties (différentes formes), le seuil de rentabilité avec le coût du financement, et la sensibilité par rapport aux paramètres clés de l'investissement, par exemple les prix des intrants essentiels, le niveau des taux d'intérêt, les prix des produits, et leur volatilité potentielle. Les outils et le développement du capital humain diffusés dans un MGF et dans le cadre du résultat 1 de l'action devront couvrir ces étapes de manière cohérente et conviviale.
Apprentissage mixte	Combinaison de formats complémentaires en ligne et en présentiel. Il intègre les avantages de l'apprentissage en personne et en ligne pour créer un environnement d'apprentissage flexible et attrayant. L'apprentissage mixte implique généralement un mélange d'enseignement en classe, d'apprentissage indépendant en ligne et de ressources numériques interactives.
Crédit carbone	Mécanisme qui permet aux agriculteurs et aux entités agricoles d'obtenir des crédits pour la mise en œuvre de pratiques qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre (GES) ou séquestrent le dioxyde de carbone de l'atmosphère. Ces crédits peuvent ensuite être vendus ou échangés sur les marchés du carbone. Le concept de crédits carbone vise à encourager les pratiques agricoles durables qui contribuent à atténuer les effets du changement climatique.

Terminologie clé	Définition
Pratiques pour une meilleure résilience au changement climatique	<p>La résilience climatique désigne la capacité des acteurs des chaînes de valeur à se préparer, à réagir et à se remettre des impacts du changement climatique de manière à maintenir leur productivité, leur fonctionnalité et leur durabilité tout en minimisant les dommages. Elle comprend des pratiques agroalimentaires intelligentes qui permettent de s'adapter aux effets réels ou prévus du changement climatique (adaptation) et de prévenir, réduire ou supprimer les émissions de gaz à effet de serre (atténuation).</p> <p>Ces pratiques visent à améliorer la capacité des communautés, des écosystèmes et des infrastructures à résister et à se remettre des risques liés au climat, tels que les phénomènes météorologiques extrêmes, l'élévation du niveau de la mer et l'évolution des régimes de précipitations. (par exemple, les approches fondées sur les écosystèmes, la gestion des ressources en eau, l'agriculture intelligente face au climat, les systèmes d'alerte précoce, la préparation aux situations d'urgence, etc.)</p>
Programme de Fonds compétitif de Contrepartie	<p>Les mécanismes de financement sont conçus pour mobiliser des ressources supplémentaires en encourageant les organisations privées et/ou publiques à investir leurs propres fonds parallèlement à la subvention. Dans ce schéma, une entité de financement offre une subvention qui exige du bénéficiaire qu'il apporte ses propres fonds ou ressources dans une proportion équivalente. Il favorise l'appropriation et la durabilité des projets tout en permettant aux entités de financement d'étendre leur champ d'action et de soutenir un plus grand nombre d'initiatives.</p>
Note conceptuelle	<p>Document concis qui présente les idées novatrices clés, les objectifs et les activités proposées dans le cadre d'un projet. Il s'agit d'une étape préliminaire dans le processus de développement du projet, qui donne une vue d'ensemble du projet aux parties prenantes, aux financeurs potentiels ou aux partenaires.</p>
Consortium	<p>Un consortium est un accord de collaboration ou un partenariat formé par plusieurs organisations ou entités pour travailler ensemble à la réalisation d'un but ou d'un objectif commun. Les consortiums sont souvent créés pour mettre en commun les ressources, l'expertise et les capacités afin de relever des défis complexes ou de saisir des opportunités qu'il serait difficile d'atteindre individuellement. <i>(par exemple, des consortiums (1) organisation de producteurs et unité de transformation ; (2) organisation d'agriculteurs et grossiste ; (3) organisation de producteurs et grossiste ; (4) organisation de producteurs et ONG ; (5) organisation de producteurs et service de recherche ou de vulgarisation ; (6) organisation de producteurs et ATVETS ; (7) organisation de producteurs et institution financière ; (8) organisation de producteurs, unité de transformation et service de recherche ou de vulgarisation ; (9) organisation d'agriculteurs, unité de transformation et institution financière, etc ;)</i></p>
Indicateurs clés de performance (KPI)	<p>Les mesures quantifiables sont utilisées pour évaluer les performances et les progrès d'un projet ou d'objectifs spécifiques. Elles doivent être spécifiques, mesurables, réalisables, pertinentes et limitées dans le temps (SMART), et faire l'objet d'un suivi et d'un examen réguliers afin d'améliorer les performances.</p>

Terminologie clé	Définition
Faible émission	<p>La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'agriculture est importante pour atténuer les effets du changement climatique et promouvoir la durabilité dans le secteur. (par exemple, une meilleure gestion des nutriments, une irrigation efficace, un labour de conservation, la gestion du fumier, une meilleure gestion du bétail, l'agroforesterie et le boisement, les énergies renouvelables, la réduction et le recyclage des déchets, l'adoption d'une agriculture intelligente face au climat, etc.)</p>
Lettre d'intention	<p>Une lettre d'intention (LOI) est un document non juridiquement contraignant qui décrit l'accord préliminaire ou la compréhension entre deux ou plusieurs parties concernant un projet particulier, une collaboration ou une transaction commerciale. Elle est souvent utilisée comme première étape dans la formalisation d'une relation ou d'un partenariat.</p>
Partenariat multipartite	<p>Les partenariats multipartites (MSP) font référence aux consortiums constitués dans le cadre de cet appel à soumission de notes conceptuelles. Un consortium est composé d'un postulant chef de file (entité privée) et des partenaires du consortium. Plusieurs entités (entreprise privée, partenaire d'un consortium public, etc.) s'associent pour travailler à un effort commun en apportant une contribution en espèces ou en nature. Le financement des donateurs par l'intermédiaire de la GIZ constitue également une partie des ressources du MSP. La MSP travaille à la réalisation d'un objectif public commun en collaborant de manière transparente dans la zone d'intervention couverte.</p>
La résilience	<p>La résilience dans l'agriculture fait référence à la capacité des systèmes agricoles, des communautés et des écosystèmes à résister et à se remettre des chocs, des stress et des perturbations tout en maintenant leur productivité, leur fonctionnalité et leur durabilité. Elle implique le renforcement de la capacité d'adaptation et la mise en œuvre de stratégies qui permettent à l'agriculture de prospérer et de continuer à fournir des denrées alimentaires, des revenus et des services écosystémiques en dépit au changement climatique, des catastrophes naturelles, de la volatilité des marchés et autres défis.</p>
Mise à l'échelle	<p>Processus consistant à étendre des pratiques, des technologies ou des interventions réussies à un plus grand nombre de producteurs, de régions ou de marchés. Ce processus consiste à adopter des approches éprouvées et de les reproduire à plus grande échelle afin d'en maximiser l'impact et les avantages.</p>
Coopération Sud-Sud	<p>Coopération entre les partenaires des États membres de l'EOACP pour un échange continu, par exemple, de connaissances et de bonnes pratiques.</p> <p>Elle implique un apprentissage mutuel, le partage d'expériences et des initiatives conjointes visant à promouvoir le développement durable, à relever des défis communs et à favoriser le progrès économique, social et culturel.</p>

Chaîne de valeur stratégique

Il s'agit d'une chaîne de valeur essentiel pour la sécurité alimentaire nationale, voire régionale, ou pour les produits de base classiques destinés à l'exportation.

Elle concerne des produits de base agricoles clés qui ont un **potentiel important en termes de croissance économique, de création d'emplois et de sécurité alimentaire**, et implique la mise en œuvre d'interventions ciblées **pour améliorer leurs performances et leur compétitivité**.

Chaîne de valeur

La chaîne de valeur agricole **désigne l'ensemble des activités et des acteurs impliqués dans la production, la transformation, la distribution et la consommation de produits agricoles**. Elle englobe toutes les étapes et tous les processus interconnectés de la ferme à l'assiette.

Elle se caractérise par des interdépendances, des relations et des flux de produits, de services, d'informations et de finances entre ses différentes étapes. Les parties prenantes doivent collaborer et optimiser leurs activités pour garantir l'efficacité, la durabilité et **la livraison de produits agricoles de qualité aux consommateurs**.

La jeunesse

Le terme "jeunesse" désigne **les personnes âgées de 18 à 35 ans**, conformément à la Charte africaine de la jeunesse.

Annexes

Annexe 1 : Formulaire pour la note conceptuelle

Annexe 2 : Formulaire pour la lettre d'intention

Annexe 3 : Directives relatives aux coûts éligibles au remboursement

Annexe 4 : Budget de fonctionnement

Annexe 5 : Liste des pays avec des projets des appels précédents

Mentions légales

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne et du ministère fédéral allemand du Développement économique et de la Coopération (BMZ). Son contenu relève la seule responsabilité de la GIZ et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'UE ou du ministère fédéral du Développement économique et de la Coopération.

Publié par

Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Responsables Magnus Schmid, Beate Weiskopf

Siège social
Bonn et Eschborn, Germany

Projet Agri-Business Facility for Africa (ABF)
Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5
65760 Eschborn
Germany
www.giz.de/en/weltweit/40602.html

Chaînes de Valeur Orientées Marché pour l'Emploi et la Croissance
dans la Région de la CEDEAO (MOVE))
Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5 65760 Eschborn
<https://www.giz.de/en/worldwide/138676.html>

Direction générale de l'UE - Partenariats internationaux (INTPA) https://commission.europa.eu/about-european-commission/departments-and-executive-agencies/international-partnerships_en

Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP)
<https://www.oacps.org/>

Conception/mise en page Agence

Taxi 233

Le programme est cofinancé par l'Union européenne et le ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ).

En

Juillet 2024, Accra